

Messieurs les présidents Shirmann et Pocher,

Madame le maire, chère Aline,

Mesdames, messieurs les élus,

Mesdames, messieurs,

Chers tous

Tout d'abord, merci de votre invitation à venir participer ce dimanche matin à votre assemblée générale annuelle. Je suis très heureux de partager ce moment avec vous tous, d'écouter et surtout d'entendre les sujets qui vous préoccupent, d'assister à vos débats et à la vie de votre association et aussi, je dois le dire monsieur le président de retrouver un certain nombre de visages familiers.

Car vous ne le savez peut-être pas, Monsieur le président, mais avant d'être député, j'ai été le maire de Lampaul-Plouarzel, commune très maritime, qui compte encore de nombreux retraités de la Marine Marchande dont certains sont dans la salle d'ailleurs et aussi Conseiller Général du canton de St Renan qui englobe l'ancien quartier maritime du Conquet ainsi que l'île Molène où j'étais hier encore pour assister à la passation de présidence à la station SNSM.

Aujourd'hui Député de la nation, je suis donc très heureux d'être ce matin à vos côtés... et pas seulement ce matin mais -je vous le dis ici- également tout au long de l'année.

Au plus près de vos préoccupations, sur le terrain dans ma circonscription mais aussi à Paris, à l'Assemblée Nationale.

Ainsi, comme vous le savez, j'ai tenu à intégrer le **Conseil Supérieur des Gens de Mer**, où je siège depuis décembre 2017 : santé, sécurité au travail et risques professionnels, bien-être des gens de mer, protection sociale et sécurité sociale des marins, sont donc des sujets que je peux suivre directement avec l'ensemble des représentants du monde maritime. Le Conseil se réunit plusieurs fois par an, en présence du directeur des Affaires Maritimes, et il remplit bien je crois son rôle de concertation et de mise en réseau de tous ceux qui œuvrent pour la vie du marin et son bien-être en mer et à terre. C'est un lieu d'échanges, de recueil des avis, très paritaire, où sont représentés les armateurs tous les comme les syndicats ... où la parole est libre. Ainsi, par exemple, le directeur de l'ENIM Richard DECOTTIGNIES y est présent à chaque fois et chacun est libre de l'interpeller. Le CSGM apporte donc son concours à la politique du gouvernement en faveur des Gens de mer,

J'ai également tenu à être membre du « **Groupe d'Etude Amiante** », à l'Assemblée Nationale, et dans lequel je siège comme vice-président. Le président étant Christian HUTIN, mon collègue, très impliqué, député du Nord. Je sais à quel point ce sujet est douloureux pour les marins et leur famille, civils ou militaires, mais aussi par exemple pour les ouvriers des arsenaux, très présent ici dans le Finistère. J'étais présent, comme certains d'entre vous à Brest lors de la dernière AG de l'ADEVA, l'association qui défend les victimes de l'Amiante.

Je salue notamment Mme ROUDAUT, adhérente de votre association et présente dans la salle pour son travail, dans ce domaine

(...)

Enfin, comme vous le savez, on ne parle pas assez de la mer à Paris... C'est pourquoi nous avons créé un groupe de députés, la « **Team Maritime** », animé par ma collègue Sophie Panonacle, députée de la Gironde. Dans ce cadre nous recevons régulièrement – presque une fois par semaine - des acteurs du monde maritime, responsables et décideurs, publics ou privés, dans tous les domaines pour contribuer à l'ambition d'une véritable politique maritime de la France ... dans le sillage de Arnaud LE ROY, auteur, comme vous le savez, lors du dernier quinquennat, de la loi sur l'économie bleue.

Concrètement, et dans le cadre de ma fonction de député, j'ai aussi souhaité mettre mon mandat au service de la communauté maritime le plus souvent possible : c'est pourquoi ces derniers mois ont été l'occasion de rencontrer et d'échanger avec :

- Le **Service Social Maritime (SSM)**,
- L'Association « **La Touline** »,
- L'Association Française des Capitaines de Navires (**l'AFCAN**),
- La **Fédération des Pilotes Maritimes** (qui tiendra la semaine prochaine son 105eme congrès),
- Le **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne** ainsi que le Comité Départemental du Finistère, avec qui je travaille régulièrement,
- **L'Union Fédérale Maritime CFDT**,
- La **CGT Marins**

(...)

Bref, mes chers amis, vous l'aurez compris, vous avez devant vous un fervent défenseur de la mer, et surtout des « gens de mer » ! Vous le voyez, les occasions de représenter et de défendre les intérêts du monde maritime ne manquent pas, même à Paris, loin du littoral breton.

Et cette défense de vos intérêts passe aussi par des actions auprès du Gouvernement qu'il faut toujours interpeller, interroger, relancer sur tous ces sujets de grande importance. Avec plus ou moins de succès.

Ainsi, nous avons réussi récemment à faire évoluer le règlement d'action sanitaire et sociale de l'ENIM dans le PJLFSS pour 2019 en ce qui concerne l'accès à un recours juridictionnel effectif en présence d'une faute inexcusable de l'employeur pour les marins victimes de l'amiante. C'est une vraie avancée.

Autre sujet, autre victoire, il est désormais possible depuis 2018 de percevoir une PRA et de continuer à travailler dans un autre secteur d'activités que le secteur maritime et de continuer à ouvrir des droits à la retraite pour se constituer une pension plus importante,

Sur d'autres sujets, que vous avez évoqué, c'est plus compliqué et nous avançons moins vite

- La généralisation de l'octroi d'une demi-part fiscale supplémentaire à toutes les veuves d'anciens combattants, quel que soit l'âge du décès du conjoint, se fait toujours attendre
- Pareil pour le bénéfice pour les veuves des marins de l'option PRA / PIMP,
- Ou encore, toujours pour les veuves : Le bénéfice de la bonification des périodes de services militaires et de navigation active aux marins français ayant servi en Afrique du Nord pendant la guerre d'Algérie ou les combats en Tunisie et au Maroc,

Il y a donc des avancées positives et d'autres sujets qui mettent, c'est vrai, plus de temps à aboutir.

Concernant, les anciens d'Algérie, je rappelle au passage, même si ce n'est pas le sujet, que comme vous le savez, nous avons obtenu une victoire puisque le Gouvernement a décidé d'accorder le statut d'ancien combattant aux soldats français présents en Algérie entre juillet 1962 et juillet 1964. C'était une demande de longue date des associations d'anciens combattants.

C'est pour cela, que notre action collective, commune est précieuse. Vous dans votre rôle de défense des intérêts de vos adhérents et nous parlementaires dans notre mission d'interpeller et contrôler l'action du gouvernement. Il faut continuer ainsi, ensemble !

Je voudrais ensuite évoquer maintenant deux sujets d'actualité. Le pouvoir d'achat et la réforme des retraites ;

Tout d'abord le Pouvoir d'Achat qui reste votre principal sujet de préoccupation. Vous l'avez reconnu, monsieur le président, il y a eu des avancées ces dernières semaines : le seuil, le montant de retraite à partir duquel s'applique l'augmentation prévue de 1,7 % de la CSG a été relevé. Il le fallait ! Car le montant précédent (1200-1300€) était bien trop faible. J'ai fait partie des députés qui avait alerté le PM et je me réjouis donc de voir le montant désormais relevé à 2000€. Montant de retraites qui seront désormais indexés sur le taux de l'inflation ce qui était attendu et est une bonne nouvelle. Pouvoir d'achat en hausse également avec la suppression de la taxe d'habitation dont vous ne payez plus cette année qu'un 1/3 et que vous ne paierez plus de tout à partir de l'an prochain. Un impôt, une taxe en moins, ce n'est pas rien. Et je pourrais aussi évoquer l'augmentation de l'AAH ou du minimum vieillesse ou d'autres mesures comme le reste à charge Zéro pour certaines dépenses médicales comme les prothèses auditives. On peut donc dire que sur le pouvoir d'achat le gouvernement n'est pas rester sourd et a bien entendu le mécontentement des retraités,

Un mot maintenant sur la réforme des retraites : la réforme arrive au parlement à l'automne et les discussions sur les régimes spéciaux vont bientôt être connues. J'ai eu

l'occasion déjà de rencontrer à plusieurs reprises le haut-commissaire chargé de la mise en œuvre de la retraite Jean-Paul DELEVOYE -un homme très à l'écoute- pour évoquer notamment avec lui le régime qui est le vôtre, celui géré par l'ENIM car c'est un domaine qu'il ne connaissait pas beaucoup et qui est regardé d'un drôle d'œil parfois par ceux qui ne connaissent pas le monde maritime.

Je rappelle tout d'abord que vous, actuels pensionnés, vous n'êtes pas concernés par cette réforme. Le seront, ceux qui arriveront en retraite 5 ans après l'adoption de la réforme ne soit pas avant 2025, c'est à dire à peu près les salariés nés en 1963.

Jusqu'à présent, il faut le dire, les objectifs de la réforme sont plutôt bien accueillis par les français qui considèrent qu'un système unique à points sera plus juste, plus équitable, et surtout plus simple et plus lisible que celui qui existe aujourd'hui. Car vous le savez, aujourd'hui, Il y a 42 régimes de retraites différents ! Pour certains, le montant de la retraite est calculé sur les 6 derniers mois de salaire, pour d'autres sur les 10 meilleures années, d'autre encore, c'est les 25 meilleures années. Certains peuvent partir à 52 ans quand d'autres doivent attendre 62... etc, etc... Et c'est pareil d'ailleurs pour les pensions de réversion... je le dis au passage ... il existe 13 systèmes différents... Certaines veuves, selon le secteur d'activités dans lequel travaillait leur défunt mari, peuvent toucher la pension de réversion dès l'âge de 40 ans, pour d'autres elles doivent attendre 60 ans, pour les unes elles peuvent percevoir 54 % de la retraite de leurs maris et pour d'autres c'est un autre montant, d'autres n'en ont plus droit quand elles se remarient, d'autres oui , bref, c'est un système pas très équitable ni très juste.

Et puis, surtout ce qui a pu justifier ces différences par le passé n'a plus trop lieu d'être aujourd'hui et, encore moins, demain...

Il faut donc réformer le système et l'optimiser tout en tenant compte de l'équilibre financier de notre modèle de retraite, par répartition, qu'il faut conserver et même consolider ... car le nombre d'actifs continue à diminuer et celui des futurs retraités à augmenter.

Nous nous orientons donc vers la suppression de nombreux régimes.

Néanmoins, concernant le métier de marin, je le dis clairement ici devant vous : il faut tenir compte des spécificités et de la pénibilité du métier. D'abord parce que Le régime de protection sociale des marins compte parmi les plus anciens de France, héritage du colbertisme. Très vite, il a fallu prendre en considération les impératifs de cet environnement particulier, la mer. Ce régime spécifique n'est pas la résultante d'intérêts corporatistes mais celle de la nécessité de répondre aux besoins des travailleurs de la mer. L'ENIM est un régime spécial parmi les régimes spéciaux. En effet, il ne s'agit pas d'un régime d'entreprise mais bien d'un socle commun à plusieurs métiers opérants dans des conditions souvent très difficiles, 365 jours/an et 24h sur 24

Ensuite, parce qu'il est essentiel pour notre économie de conserver une attractivité forte des métiers de la mer, du métier de marins, au commerce, à la pêche ou ailleurs et que

le régime de retraite peut y contribuer. J'y veillerai avec beaucoup d'attention. Vous pouvez compter sur moi pour être rester très vigilant,

Et c'est bien dans cet esprit que nous avançons dans les travaux avec le HCRR. La proposition qui pourrait être faite aux marins commence à prendre forme. Elle reconnaît des sujétions spécifiques, des particularités du métier de marin (ce qui n'était pas gagné par avance). Je pense que nous allons nous mettre d'accord et trouver un accord de principe sur un âge de départ anticipé, plus tôt que les autres. Et je pense, mais je ne suis pas seul, nous avons échangé avec la DAM notamment que ce « bonus » doit être calculé en fonction de la durée d'embarquement, le nombre de jours passés en mer (X jours devant être nécessaire pour gagner un trimestre) et non pas basé sur des critères complexes pour justifier de la pénibilité terrestre. Outre sa simplicité, ce système aurait pour intérêt de faire bénéficier les marins d'un bonus dès le début de leur carrière alors qu'aujourd'hui ce sont seulement les carrières longues (à partir de 15 ans) qui en profitent. Ce serait donc un système plus juste car les plus exposés sont ceux qui ont des carrières courtes (salariés à la pêche).

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, à ma connaissance, dans l'état des discussions.

Il y a enfin de nombreux chantiers législatifs dont je n'ai pas le temps de vous parler comme la réforme de la dépendance ou encore le Projet de Loi d'Orientations des Mobilités (Loi « LOM »), qui contient un important volet « maritime », et sur lequel je suis en ce moment mobilisé.

Merci de votre attention, de votre accueil ce matin.

Je reste Monsieur le Président à votre disposition pour échanger sur tous ces sujets.

Bonne journée à tous,